|  |
| --- |
| APPEL A PARTICIPATION **CONCOURS YVELINOIS****« Opération pour un Sport Egalitaire »**E D I T I O N 2 0 2 1C:\Users\Usert\Documents\CDOS\FEMININES\OSE\Logo-OSE-Yvelines-3.jpgLancement : Mai 2021Date limite de dépôtdes dossiers : 31 octobre 2021MAIFRemise des Prix : Date à préciser  |

**CONCOURS YVELINOIS**

**« Opération pour un Sport Egalitaire »**

E D I T I O N 2 0 2 1

Dans le cadre du lancement du Label O.S.E., la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, devenue Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports, associée au Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines a décidé de mettre en place un concours visant à promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Ce concours vise à récompenser les meilleures actions en matière d’égalité femmes-hommes dans le sport, pour un sport plus égalitaire et sans stéréotype de genre.

En effet, seul un tiers des licences sportives étaient délivrées à des femmes en France en 2014. De plus, femmes et hommes investissent encore de façon différenciée les disciplines associées à des stéréotypes de genre : Les femmes représentent 86% des licenciée-e-s en danse contre 9% des licencié-e-s en football. Et les inégalités sont encore nombreuses : les femmes ne représentent que 17% des encadrant-e-s, 12% des président-e-s de fédération sportive nationale ou encore 14% des transmissions sportives.

Ce concours s’inscrit dans les priorités ministérielles de promotion d’un sport plus égalitaire pour toutes et tous.

Comme pour l’édition précédente, l’organisation du concours 2021 est assurée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines avec le soutien du Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports ainsi que de la Mission départementale aux droits des femmes et à l’égalité.

***Qui peut concourir ?***

Le concours est ouvert à toutes les associations sportives des établissements scolaires du secondaire, les associations jeunesses et les clubs sportifs domiciliés dans les Yvelines, à l’exclusion des Comités départementaux sportifs.

Sont concernés les projets mis en œuvre du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, ceux-ci pouvant toutefois être en cours de réalisation.

Les projets ayant déjà été récompensés les années précédentes ne seront pas retenus.

***Les catégories***

1. La promotion du sport féminin :

Elle récompense une structure qui met en place une/des actions-s particulièrement efficace-s et/ou innovante-s permettant aux femmes d’accéder à la pratique sportive.

1. La facilitation de l’accès à la pratique sportive mixte :

Elle récompense les structures qui s’investissent :

* Pour la pratique sportive en mixité,
* Pour que plus de femmes aient accès à un sport où elles sont statistiquement minoritaires,
* Pour que plus d’hommes aient accès à un sport où ils sont statistiquement minoritaires.
1. La facilitation de l’accès des femmes aux fonctions dirigeantes :

Elle récompense une structure qui met en place une/des action-s permettant aux femmes d’avoir un accès aux fonctions dirigeantes identique aux hommes.

1. La promotion de l’égalité filles/garçons par le sport dans les établissements scolaires :

Elle récompense un établissement scolaire qui met en place une/des action-s de sensibilisation à l’égalité filles/garçons par le sport.

1. Le prix de la Prévention :

Il récompense toute action ou initiative visant à prévenir, lutter et réparer toutes formes de violences à caractère sexiste et/ou sexuel ainsi que les discriminations LGBT dans le sport.

Les dossiers de candidatures devront impérativement indiquer l’utilisation qui sera faite des prix reçus par les lauréats.

***Le calendrier***

Lancement du concours : Mai 2021.

Date limite de réception des dossiers de candidature : 31 octobre 2021

Remise des récompenses : Les structures lauréates se verront remettre leur prix lors d’une soirée dédiée, le lieu et la date en seront précisés ultérieurement.

***Les prix***

Chaque structure lauréate recevra un prix de 1 500 euros sous forme de dotation en matériel, sur présentation de facture(s) acquittée(s), qui doit lui servir à pérenniser, consolider ou encore impulser des actions en faveur de l’égalité femmes/hommes dans le sport. Un seul prix sera remis dans chacune des catégories.

Ces structures s’engagent à assurer une information sur le prix qui leur a été octroyé, et sur la stratégie des organisateurs du concours pour promouvoir l’image, la représentation et la place des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités dans les Yvelines.

***Le règlement***

Les décisions du jury sont irrévocables et ne peuvent faire l’objet d’un quelconque appel ou recours.

La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines se réserve le droit d’annuler ou de reporter le concours sans avoir à fournir de motif.

Pour compléter les éléments transmis dans les dossiers, les organisateurs s’autorisent la possibilité de prendre contact avec les personnes ayant déposé une candidature.

***Le Jury***

Le jury sera composé des membres du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, du Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports et de la Mission départementale aux droits des femmes et à l’égalité, ainsi que d’experts qualifiés (associatifs et institutionnels) et d’un représentant du milieu professionnel en la personne du représentant de la MAIF, partenaire financier su projet.

E D I T I O N 2 0 2 1

***Comment candidater ?***

1. **Reprendre l’encadré suivant :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de la structure** |  |
| **Type de structure** |  |
| **Nom et prénom du/de la responsable** |  |
| **Adresse** |  |
| **Courriel** |  |
| **Téléphone** |  |

1. **Indiquer la catégorie retenue :**
* **Promotion du sport au féminin** : ****

Cette catégorie récompense une structure qui met en place une/des action-s particulièrement efficace-s ou innovante-s permettant aux femmes d’accéder à la pratique sportive.

* **Facilitation de l’accès à la pratique sportive mixte** : ****

Cette catégorie récompense une structure qui s’investit pour la pratique sportive en mixité.

* **Facilitation de l’accès des femmes aux fonctions dirigeantes** : ****

Cette catégorie récompense une structure qui met en place une/des action-s permettant aux femmes d’avoir accès aux fonctions dirigeantes.

* **Promotion de l’égalité fille/garçon par le sport dans les établissements scolaires** ****

Cette catégorie récompense un établissement scolaire qui met en place une/des action-s de sensibilisation à l’égalité fille/garçon par le sport.

* **Prix de la Prévention** ****

Cette catégorie récompense toute action ou initiative visant à prévenir, lutter et réparer toutes formes de violences à caractère sexiste et/ou sexuel ainsi que les discriminations LGBT dans le sport

1. Pour le reste, aucun format n’est imposé. Vous êtes libres de présenter l’action comme vous le souhaitez, de façon à ce que l’exercice puisse être le plus stimulant possible pour vous. Devront toutefois apparaître les éléments suivants :
* Intitulé du projet
* Contexte – Démarche
* Présentation de la structure
* Descriptif et fonctionnement de l’action
* Moyens humains et matériels
* Public ciblé et nombre de personnes concernées
* Financement
* Durée de l’action
* Date de début de l’action et, éventuellement, date de fin
* Partenaires mobilisés
* Bilan de l’action et résultats quantitatifs et qualitatifs
* Descriptif de l’utilisation qui sera faite du prix reçu en cas de victoire
1. Laissez libre cours à vos envies ! Il est possible de compléter la description des actions par tout support jugé utile : photos, vidéos, textes, dessins, etc…

**Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 31 octobre 2021 inclus :**

* **Par courriel :** **[yvelines@franceolympique.com](file:///C%3A%5C%5CUsers%5C%5CUsert%5C%5CDocuments%5C%5CCDOS%5C%5CFEMININES%5C%5CCHALLENGE%20MARRAINES%5C%5Cyvelines%40franceolympique.com)**
* **Par courrier :** **CDOS78, 145/147 rue Yves Le Coz, 78000 Versailles**